RF s/p LARGENTIERE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/03/2018
007-210701587-20180302-2018_MARS_01-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 mars 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 24/02/2018

10 L'an deux mille dix-huit et le deux mars l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy FAURE

Présents : 9

Votants: 8

Présents: Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, René ETIENNE, Danièla

MATHON, Joël MATHON, Michèle SEVEYRAC, Marie-José SOLE

GIRAUD, Hyacinthe TARIOT

Pour: 8 Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants: Jacky SOUBEYRAND

Représentés:

Excusés:

Absents: Josiane MEDICO

Secrétaire de séance: Marie-José SOLE GIRAUD

Objet: vote compte administratif M14 - 2018_MARS_01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy Faure, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif M14 de l'exercice 2017 dressé par Jacky Soubeyrand, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement Fonctionnement		Ensemble			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 499.33		41 300.00		74 799.33
Opérations exercice	61 254.55	74 614.27	119 723.03	145 931.82	180 977.58	220 546.09
Total	61 254.55	108 113.60	119 723.03	187 231.82	180 977.58	295 345.42
Résultat de clôture		46 859.05		67 508.79		114 367.84
Restes à réaliser						
Total cumulé		46 859.05		67 508.79		114 367.84
Résultat définitif		46 859.05		67 508.79		114 367.84

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les jour, mois et an que dessus.